



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Don d'organe

Question écrite n° 2162

Texte de la question

M Claude Germon attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le problème des carences françaises en matière de transplantation rénale. La France est aujourd'hui dans les derniers rangs en Europe pour le nombre de greffes réalisées par million d'habitants, alors qu'elle était la première à s'engager dans cette voie, il y a vingt-cinq ans. Plus de 2 900 malades sont inscrits sur la liste d'attente des demandeurs de rein ; or 1 157 greffes seulement ont été pratiquées en 1985, grâce au dévouement exceptionnel des équipes de prélèvement et de transplantation. Si le nombre de transplantations a doublé ces dernières années, c'est toujours avec pratiquement les mêmes effectifs médicaux et paramédicaux. Ces équipes réduites, débordées, doivent à la fois effectuer les nouvelles greffes et suivre régulièrement les anciennes, d'où un surcroît de travail permanent qui n'est pas sans risque pour les malades. Il lui demande en conséquence ce qu'il compte faire pour pallier cette pénurie de personnel, procurer concrètement des structures propres pour le prélèvement et la transplantation et donner les moyens en hommes et en matériel dont les équipes ont un besoin urgent. Il lui demande aussi s'il ne serait pas nécessaire de mieux informer l'opinion publique des dons d'organe.

Texte de la réponse

Reponse. - Avec une incidence de trente greffes rénales par million d'habitants en 1987, la France se situe avant le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, et l'Espagne. Elle reste certes dépassée en particulier par les pays scandinaves, mais ceux-ci utilisent de manière systématique les greffons prélevés sur donneurs vivants apparentes, alors que les praticiens français sont réservés sur le recours à des donneurs vivants qui pose des problèmes spécifiques. Les dernières statistiques issues de l'European Dialysis and Transplant Association montrent que le programme de développement des greffes, défini par la circulaire du 14 mars 1986, qui a permis un renforcement et une structuration des équipes, s'est accompagné de résultats sur le terrain. L'effort de prélèvements et de greffes doit encore être soutenu par une meilleure information de l'opinion publique dans ce domaine, information à laquelle les médias font actuellement une très large place, particulièrement depuis la troisième conférence des ministres européens de la santé qui s'est tenue à Paris en novembre 1987.

Données clés

Auteur : [M. Germon Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2162

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2454